

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 11 mars 2022, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Fabrice ROSAY, Secrétaire général pour les affaires régionales représentant M. le Préfet de la région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,

Sous réserve de la délibération de la Commune de DONVILLE LES BAINS, sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engagement au rachat des biens dans un délai de 5 ans,

Vu les estimations des domaines en date des 4 février 2022 et 22 février 2022 réalisées par France Domaine,

Sur le rapport et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'acquérir, à la demande de la Commune de **DONVILLE LES BAINS** (Manche), les parcelles sises route de Coutances cadastrées section **AL 47, AL 48 et AL 49** pour une contenance totale de 5 836 m².

Ces terrains sont stratégiques du fait de la présence de nappes phréatiques et pour créer des corridors écologiques. Ils sont également à enjeu de par leurs positionnements pour créer de la mixité sociale et générationnelle.

Le projet de la commune est la construction d'une résidence intergénérationnelle avec la construction de 42 logements en collectif (8 T2, 30 T3, 3 T4, 1 T5) et 56 places de stationnement.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à **1 378 125 € (Compte 924678 – OPE2022007 – 50 - DONVILLE LES BAINS ROUTE DE COUTANCES)**.

La présente délibération emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU
L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

18 MARS 2022

Dominique LEPETIT

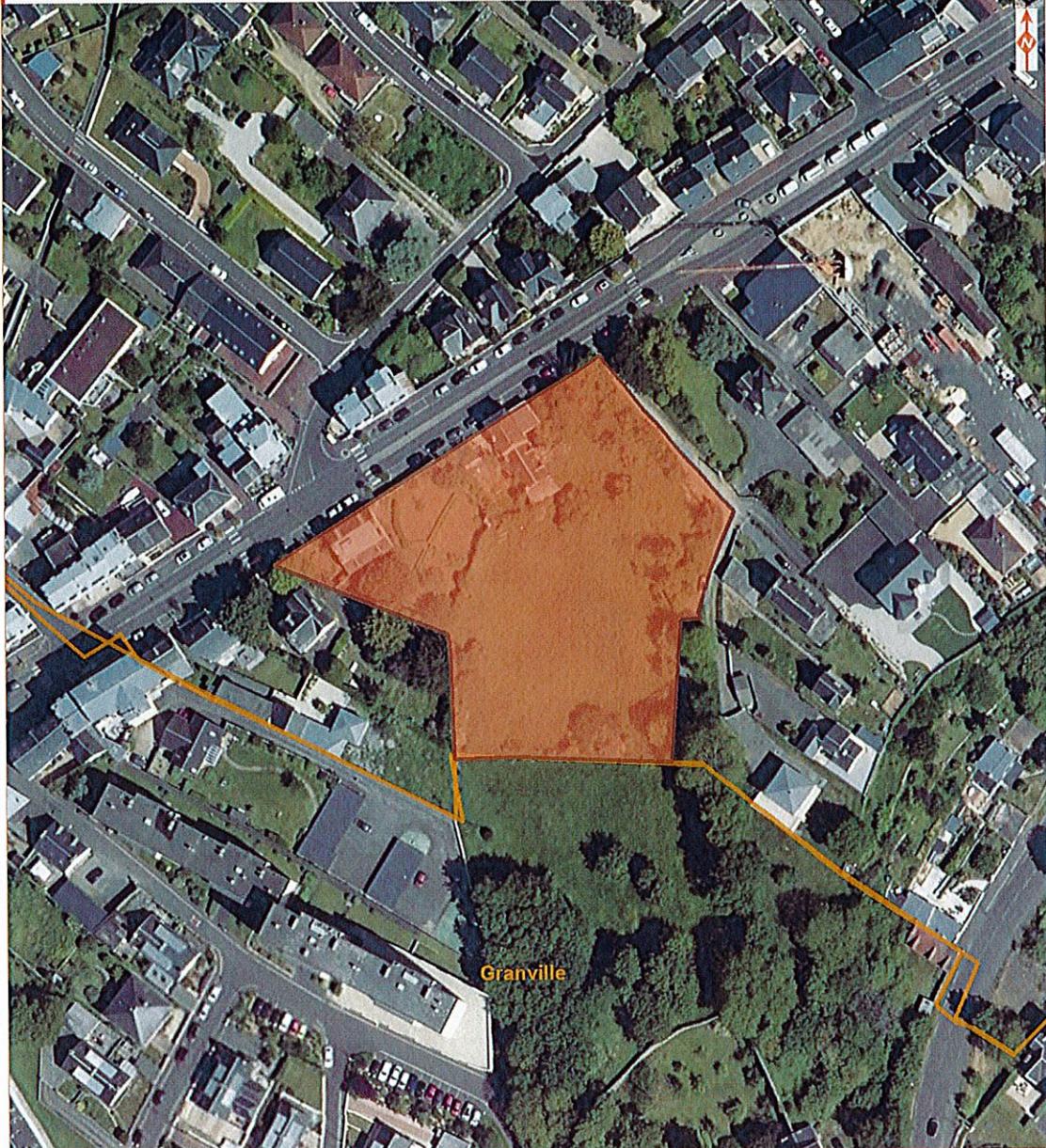
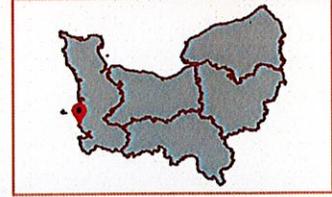
A Rouen, le
Le Préfet,

Action foncière

Route de Coutances

Département de la Manche
Donville-les-Bains

Code Opération: 924 678
Surface : 5 830 m² environ



Sources : BD Ortho 50 - IGN - 2020

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 22/02/2022

- Emprise concernée par l'opération
- Limites communales

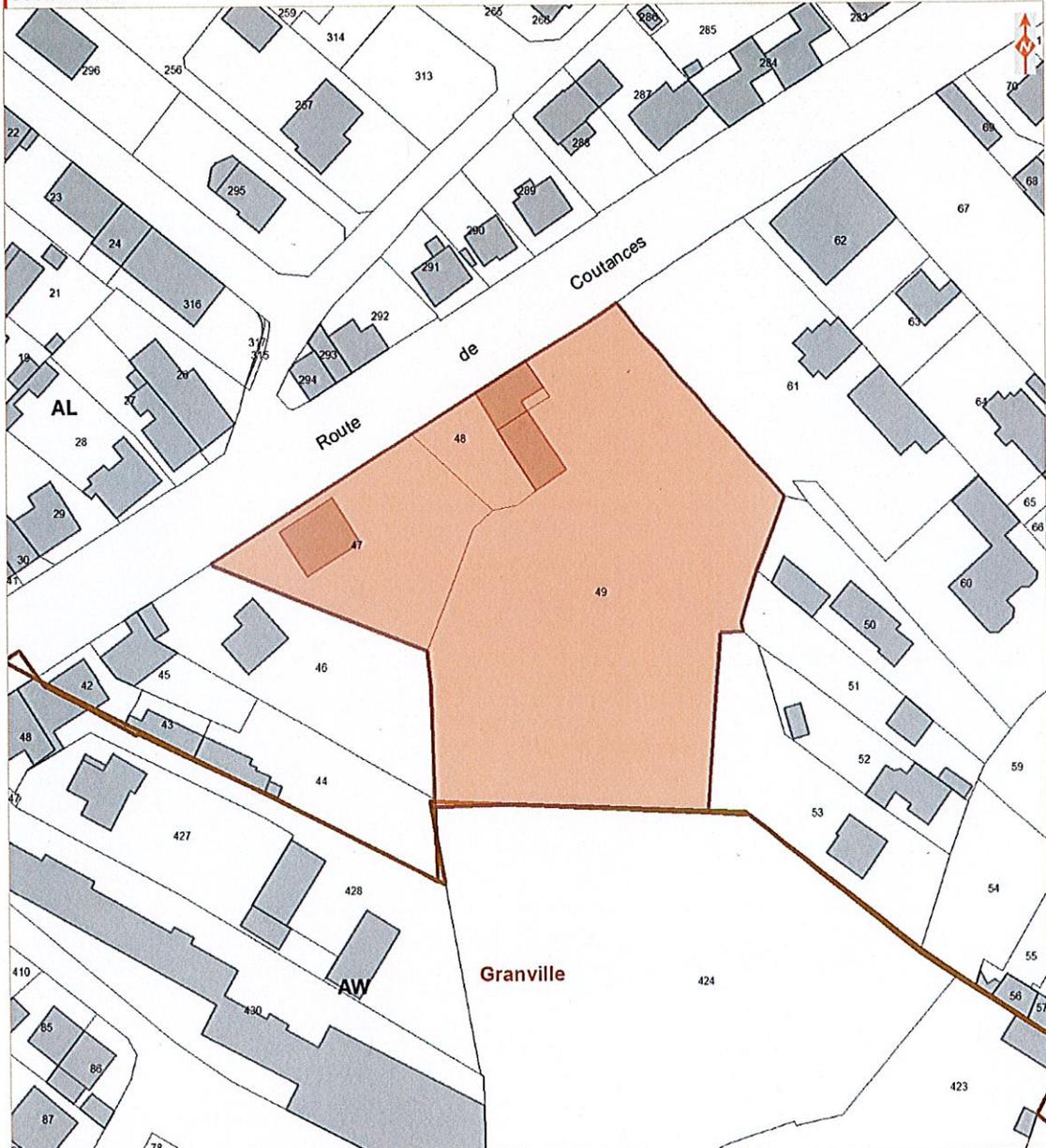
Plan annexé à la
convention signée le :

0 10 20 40
Mètres

Action foncière**Route de Coutances**

Département de la Manche
Donville-les-Bains

Code Opération: 924 678
Surface : 5 830 m² environ
Section : AL



Sources : Origine cadastre 2021 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 22/02/2022

- Emprise concernée par l'opération
- Parcelles
- Limites communales
- Bâti
- Sections cadastrales

Plan annexé à la
convention signée le :

0 5 10 20
Mètres